

REPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE DE LA TALAUDIÈRE

Département de la Loire

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 3 novembre 2025

Matière Finances

Objet Forum Intercommunal de l'emploi
Communes De La Talaudière, Saint Jean Bonnefonds et Sorbiers
Approbation
2025DE11F1105

Le Maire certifie

1°- Le 3 novembre 2025, les membres du conseil municipal de la commune de la Talaudière légalement convoqués le 27/10/2025 conformément aux dispositions de l'article L. 2121-12 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), se sont réunis en salle du conseil de la Mairie de la Talaudière sous la présidence de Madame Ramona GONZALEZ GRAIL Maire de la commune.

2°- Le nombre des Conseillers en exercice, au jour de la séance était de 29 sur lesquels il y avait 29 membres présents ou représentés, à savoir :

Présents

1- Ramona GONZALEZ-GRAIL	11- Dominique VAN HEE	21- Christophe DELISLE
2- Daniel GRAMPFORT	12- Thérèse GRAVA	22- Dimitri BALADIER
3- Marie-Christine PERSOL	13- Marc ARGAUD	23- Chaneze TIFRA
4- Pierre CHATEAUVIEUX	14- Marie-Noëlle MORETON	24- Josette FRECON
5- Jacqueline PERRICHON	15- Jean-Paul BLANC	25- Annie DOMENICHINI
6- Damien LAMBERT	16- Gilles MORETON	26- Dominique ROBERT
7- Nathalie CHAPUIS	17- Dominique SOUTRENON	27- Jean-Luc REYMOND
8- Philippe GUYOT	18- Fabienne MOREAU-SZYMICZEK	28- Laurie DEVOUASSOUX
9- Suzanne DOMPS	19- Carole GRANGE	29- David PIGET
10- René DIMIER	20- Florence DE VITO	

Représentés :

Suzanne DOMPS par Marie-Christine PERSOL
Fabienne MOREAU-SZYMICZEK par Ramona GONZALEZ GRAIL
Carole GRANGE par Pierre CHATEAUVIEUX
Chaneze TIFRA par Jacqueline PERRICHON

Secrétaire élu pour la durée de la session : Daniel GRAMPFORT

Le 5 février 2026 de 9H00 à 17H00 se tiendra le second forum intercommunal de l'emploi organisé par les communes de Sorbiers, Saint-Jean-Bonnefonds et La Talaudière avec l'appui d'Ester.

Plus de 80 exposants, 70 entreprises et organismes institutionnels (France Travail, Apec, Afp, Département de la Loire, Saint-Etienne Métropole, Ester...), seront présents.

De nombreuses offres d'emplois seront proposées et affichées.

Afin de définir les modalités partenariales aussi bien organisationnelles, financières ou de communication, et les engagements des communes, il a été rédigé la convention de partenariat jointe en annexe à approuver.

La commune de la Talaudière, porteuse de projet, faisant l'avance du coût de l'opération pour un montant estimé de 9 000 € maximum, il est proposé qu'elle sollicite les financeurs pour les trois communes.

Le bilan financier sera établi après la manifestation. A l'issue, le reste à charge sera réparti équitablement entre les trois communes.

Le CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité des suffrages exprimés (Par 29 voix pour),

Après avoir entendu les explications de Madame le Maire,

- Approuve l'organisation du forum pour un montant estimé de 9000 € maximum
- Approuve les termes de la convention de partenariat à intervenir et d'autoriser Madame la Maire à la signer,
- De dire que la commune de la Talaudière déposera les demandes de subvention afférentes au projet notamment auprès de la région au titre de l'appel à projet « financer l'organisation d'un forum de l'emploi »,
- D'ouvrir les crédits au budget 2026
- D'autoriser Madame le Maire à signer la convention de partenariat ainsi que tous documents à intervenir en lien avec le forum intercommunal.

Certifié exact,

LA TALAUDIÈRE, le 3 novembre 2025

Le Maire,
Ramona GONZALEZ-GRAIL



Publiée le : 06/11/2025
Transmise au Représentant de l'État le : 05/11/2025

Le Secrétaire,
Daniel GRAMPFORT



Le Maire,

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lyon situé au 184 Rue Duguesclin, 69433 LYON CEDEX 03, dans un délai de deux mois à compter de sa publication, éventuellement au moyen d'une requête déposée sur le site www.telerecours.fr